

QUATRE-VINGT DEUXIEME SESSION DU CONSEIL

PROCES-VERBAL DE LA QUATRE CENT TRENTE-NEUVIEME SESSION

tenue au Palais des Nations, Genève,
le jeudi 29 novembre 2001 à 15 h 10.

Président: S.E. M. P. KARIYAWASAM (Sri Lanka)

<u>Table des matières:</u>	<u>Page</u>
Débat général: Les défis migratoires du XXI ^e siècle (suite)	1
c) Déclarations des Membres et observateurs (suite)	1
Projets de rapports sur la quatre-vingtième session et la quatre-vingt-unième session (extraordinaire) du Conseil	12
Rapport sur la quatre-vingt-dix-huitième session du Comité exécutif	12
Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2001	13
Programme et Budget pour 2002	13
Autres points soulevés dans le rapport du Sous-Comité du budget et des finances	15
a) Utilisation des contributions assignées additionnelles des nouveaux Etats Membres en 2001	15
b) Contributions restant dues à la Partie administrative du Budget	16
c) Rapport sur les ressources humaines Déclaration d'un représentant de l'Association du personnel	16
d) Espace à usage de bureaux	17

<u>Tables des matières: (suite)</u>	<u>Page</u>
Election du Comité exécutif	17
Autres questions	17
Lieu et date de la prochaine session	17
Clôture de la session	18
 <u>Addendum</u>	
Réunion du Comité exécutif nouvellement élu	19

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

DEBAT GENERAL: LES DEFIS MIGRATOIRES DU XXI^e SIECLE (suite)

c) Déclarations des Membres et observateurs (suite)

1. Prenant la parole au nom de S. E. M. Bahombwa Songambe, Vice-ministre de l'emploi et des systèmes sociaux, M. MUTOMB MUJING (République démocratique du Congo) indique qu'à la suite de l'adhésion récente de son pays à l'OIM et de la visite de haut niveau effectuée par le Directeur général adjoint à Kinshasa, il est évident que l'OIM est sur le point de devenir un élément moteur en République démocratique du Congo. Il aurait certes été souhaitable que son pays devienne membre beaucoup plus tôt, mais tous les efforts seront désormais déployés pour assurer la mise en œuvre de programmes de qualité en étroite coopération avec l'OIM.

2. L'assistance de l'OIM revêt une importance particulière pour le développement socio-économique de son pays, notamment pour la résolution des problèmes démographiques, ainsi que des questions relatives au commerce mondial et régional et à l'intégration économique. La démographie est un facteur crucial dans son pays, car la tragique guerre civile qui a ravagé la République démocratique du Congo a bouleversé radicalement la configuration démographique et provoqué des mouvements migratoires de grande ampleur. L'exode rural qui a également eu lieu a entraîné une chute dans la production des cultures vivrières, l'accroissement de la pauvreté et l'aggravation du chômage. La migration a également d'autres causes, dont une gouvernance inadéquate, la détérioration des conditions de vie et la fuite des cerveaux. Il faut donc mettre sur pied d'urgence un programme de retour, auquel pourraient participer des ressortissants d'autres pays pour contribuer à la reconstruction. Il faut espérer que le programme Migrations pour le développement en Afrique (MIDA) facilitera l'échange d'aptitudes et de compétences entre les pays africains, favorisant ainsi une co-existence pacifique dans la région. Le monde est en train de se transformer rapidement en village planétaire, créant un défi qui interpelle tous les pays, et l'orateur est convaincu qu'avec un soutien financier adéquat, la situation générale de la migration ira en s'améliorant. Il salue à ce propos l'initiative de la Belgique visant à mobiliser les ressources humaines et autres au sein de la diaspora africaine pour promouvoir le développement dans les trois pays des Grands Lacs, dont le sien.

3. Son gouvernement coopérera étroitement avec l'OIM dans l'exécution des projets, afin de ranimer l'économie des régions ravagées par la guerre, de stabiliser les zones de migration potentielles et d'alimenter les grands centres urbains en produits alimentaires de base par voie fluviale. L'insécurité est toujours à un niveau inquiétant et il est donc essentiel d'établir la paix pour préparer les fondements d'un développement durable. Félicitant l'OIM à l'occasion de son cinquantième anniversaire, il formule l'espoir que le Conseil deviendra un centre de dialogue sur la migration.

4. M. NDIAYE (Sénégal) se félicite de l'instauration, dans le cadre de la session du Conseil, d'un dialogue international sur la migration, qu'il considère comme une façon appropriée de célébrer le cinquantième anniversaire de l'OIM et d'en souligner le rôle de premier plan dans la gestion de la migration. Il exprime sa satisfaction du choix des sujets inscrits à l'ordre du jour du groupe d'experts, choix qui souligne la nécessité d'une solidarité morale et du respect des

obligations juridiques découlant des instruments internationaux portant sur la protection des migrants.

5. La mondialisation de l'économie et les énormes progrès scientifiques et technologiques ont eu pour conséquence un mélange des peuples et des cultures sur une vaste échelle. Malheureusement, les conflits, la pauvreté et certaines pandémies ont également eu des effets néfastes sur les plans social, écologique et humain dans de nombreuses régions du monde. C'est pourquoi il faut plus de solidarité et un plus grand respect de la dignité humaine. Il faut surtout faire en sorte d'éviter toute dérive vers la xénophobie et le racisme. Il est particulièrement gratifiant de constater que les droits des migrants ont été intégrés dans la déclaration et le programme d'action de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

6. Une meilleure prise de conscience de l'interdépendance entre la migration et le développement est également indispensable pour contrer l'impact de la situation économique difficile des pays du Sud. Il conviendra de renforcer les relations économiques internationales, notamment le commerce, les investissements et la mise sur pied d'infrastructures, de manière à faciliter l'avancement de la démocratie et du respect des droits de la personne et des droits des migrants. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) symbolise la nouvelle prise de conscience du handicap particulier dont souffre l'Afrique et la détermination de ce continent à relever les défis du développement. Le délégué du Sénégal réitère l'appui de son pays pour le programme Migrations pour le développement en Afrique (MIDA) de l'OIM, dont il espère qu'il recevra un financement suffisant des donateurs. Le Sénégal accueillera en décembre 2002 un séminaire sur les politiques migratoires en Afrique occidentale, qui contribuera à renforcer les capacités en Afrique dans le cadre du programme MIDA. Par ailleurs, le Sénégal appuie également le fonds 1035 pour l'exécution des projets de migration dans les pays en développement ou les pays en transition. Il fait sienne la déclaration faite par le représentant de l'Égypte en sa qualité de coordonnateur du Groupe africain à la dernière session du Sous-Comité du budget et des finances de l'OIM.

7. M. NAZARIAN (Arménie) déclare que le Conseil offre aux États l'occasion de participer à un échange ouvert d'informations à l'échelle mondiale, qui contribuera à définir un terrain commun possible sur les questions de migration. Le mandat même de l'OIM a une résonance particulière avec l'histoire de son pays puisque, depuis le passé le plus ancien jusqu'à l'époque actuelle, l'Arménie a toujours été confrontée à des problèmes de migration. Il faut s'attendre à ce que les grands bouleversements de la répartition démographique de la population mondiale entraînent des changements tout aussi importants dans l'économie de nombreux pays, notamment des pays en transition. C'est pourquoi il apprécie le rôle important de l'OIM dans la poursuite d'un dialogue sur les politiques de migration.

8. Son Gouvernement s'efforce actuellement d'atteindre les objectifs proposés, définis durant la visite récente du Directeur général en Arménie. Son pays apprécie énormément l'initiative axée sur l'action de petits groupes de pays lancée il y a deux ans par l'OIM devant l'intérêt manifesté par les pays d'origine et la volonté des pays hôtes en Europe occidentale de faciliter les programmes de retour volontaire. Des mesures sont également prises pour prévenir les flux

migratoires irréguliers provenant de la Transcaucasie. Il importe de renforcer et de développer la mise en place de réseaux sur les questions de migration.

9. S'il est généralement reconnu que les migrants apportent une précieuse contribution aux pays hôtes en y introduisant la diversité culturelle et parfois la prospérité économique, la migration clandestine, en revanche, fait courir des risques d'instabilité sociale et d'insécurité, tant pour les pays de départ que pour les pays de réception. L'initiative des petits groupes de pays peut donc mener à l'établissement d'un réseau régional pour d'autres questions de migration, telles que l'harmonisation de procédures existantes pour la gestion de la migration, la législation, les projets de développement de micro-entreprises, la gestion des frontières et les questions liées au trafic d'êtres humains.

10. Son gouvernement est prêt à appuyer le mandat humanitaire de l'OIM à l'échelle mondiale. Malgré ses difficultés socio-économiques, l'Arménie est maintenant en mesure de verser une somme équivalant à deux années d'arriérés de contribution au budget de l'OIM. L'orateur salue l'élargissement de la composition de l'Organisation et se réjouit de pouvoir coopérer étroitement avec les partenaires régionaux ainsi qu'avec les autres États membres de l'Organisation.

11. M^{me} WHELAN (Observatrice de l'Irlande), évoquant les importantes activités menées récemment au sein de l'Union européenne dans le domaine de la migration, souligne la précieuse contribution de l'OIM à la Conférence de l'Union européenne sur la migration tenue en octobre 2001 à Bruxelles. Abordant la coopération interorganisations, elle se réjouit de la collaboration de l'OIM aux activités du HCR, telles que le réseau de transport rapide.

12. L'Irlande a travaillé étroitement avec l'OIM depuis des années et a été active dans de nombreux domaines d'intérêt commun, tels que l'assistance apportée aux réfugiés revenant du Timor occidental, ainsi que l'évacuation de milliers de Kosovars, opérations qui ont mis en évidence la compétence, le professionnalisme et la sensibilité du personnel de l'OIM. L'Irlande appuie actuellement les activités humanitaires de l'OIM dans les Balkans et a conclu avec l'Organisation plusieurs accords de financement, couvrant des projets comme le retour de cadres juristes dans des zones minoritaires de la Bosnie-Herzégovine, la lutte contre le trafic de personnes, l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et le retour des réfugiés dans les Balkans. L'Observatrice remercie le Directeur général de son exposé très utile sur le travail de l'OIM en Afghanistan, qui reçoit également l'appui du programme Ireland Aid.

13. L'OIM a ouvert un bureau à Dublin la semaine précédente, marquant le début d'une coopération plus étroite, alors que l'Irlande lance de nouvelles activités dans le domaine de la migration, telles que le programme pilote de retour volontaire du Gouvernement et la nouvelle législation exhaustive sur la migration en Irlande. L'Irlande entend devenir un membre à part entière de l'OIM dans un proche avenir et considère que l'accroissement récent du nombre de membres de l'OIM témoigne de l'importance croissante de son travail.

14. M. SIMONIN (Observateur pour l'Ordre Souverain Militaire et Hospitalier de Malte), après avoir félicité l'OIM pour son cinquantième anniversaire, déclare que, dans un monde en évolution et en transformation rapide, la migration est devenue un sujet majeur de politique générale de la communauté internationale. Les migrants en situation irrégulière, dont l'effectif se multiplie à un rythme alarmant, sont particulièrement vulnérables puisqu'ils ne bénéficient

d'aucune protection, qu'ils souffrent d'isolement et que leur présence a un effet négatif sur les sociétés d'accueil. Le rôle de l'OIM, en tant que tribune de débat pour la recherche de solutions à de tels problèmes, revêt donc une importance croissante. L'Ordre de Malte a suivi les travaux de l'OIM sur la migration depuis sa création et il mettra volontiers ses connaissances spécialisées dans ce domaine à la disposition de l'Organisation, si celle-ci le souhaite.

15. L'Ordre Souverain Militaire et Hospitalier de Malte, qui a qualité d'observateur auprès des Nations Unies depuis 1994, a prêté assistance à plus d'une centaine de pays, essentiellement en réponse à des urgences telles que des désastres naturels, des conflits armés ou des famines, accompagnés de mouvements de réfugiés ou de déplacement de personnes. Fort de sa tradition de 900 ans de services humanitaires, l'Ordre s'acquitte de sa mission avec souplesse, rapidité et efficacité.

16. L'Ordre de Malte se spécialise dans les opérations sanitaires et médicales et gère des centaines d'hôpitaux, dispensaires et centres médicaux, où des milliers de volontaires apportent des secours d'urgence, des services d'ambulance et une assistance à domicile. Ses programmes spécialisés couvrent la prévention de la transmission du VIH/SIDA des mères aux nouveaux-nés, ainsi que des campagnes d'éradication de la lèpre et la fourniture de médicaments conformément aux directives de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'Ordre a participé à la plupart des opérations humanitaires des dernières années, et il mène actuellement une mission d'étude pour aider les victimes du conflit en Afghanistan. L'Ordre de Malte continuera à contribuer activement à répondre aux besoins des migrants et des populations déplacées.

17. M^{gr} MARCHETTO (Observateur du Saint-siège) lit un message du Pape Jean Paul II adressé au Directeur général à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'OIM. Le Pape exprime sa reconnaissance pour le travail de l'OIM, dont le mandat initial était de résoudre les problèmes de migration dans une partie du monde et pour une période limitée, mais qui, au fil des ans, a adapté ses structures et ses activités pour répondre de façon durable aux défis que pose la migration dans le monde entier. Le nombre croissant de nations et d'institutions qui ont demandé à adhérer à l'Organisation témoigne de l'estime dont celle-ci est l'objet dans le monde entier. Ces sentiments sont partagés par le Saint-Siège qui, en sa qualité d'observateur, a assisté avec intérêt à l'élargissement de la mission de l'OIM au cours du dernier demi-siècle et qui, par l'intermédiaire de ses institutions et ses organisations catholiques, a été un partenaire actif de l'OIM.

18. L'émigration revêt actuellement les formes les plus diverses et l'interpénétration des peuples de cultures différentes exige le déploiement d'efforts accrus pour faciliter l'intégration positive des immigrants dans leur nouveau milieu. Il est encourageant de constater que l'OIM, dans le cadre de ses nombreux programmes, oeuvre déjà à cette fin. L'Observateur tient à saluer la contribution inestimable de l'Organisation à la lutte contre le trafic de personnes pour aider les victimes de ce commerce odieux à retrouver leur liberté et leur dignité.

19. Par ces temps difficiles, les défis qui se posent sont plus contraignants que jamais, le moindre n'étant pas la nécessité de compléter les législations nationales par l'introduction de normes internationales propres à prévenir les décisions unilatérales particulièrement préjudiciables aux pays les plus faibles. L'église est aux côtés de l'OIM dans ses activités de

sensibilisation à cette vérité fondamentale, transcendant toutes différences, qui est que tous les hommes et les femmes sont frères et sœurs d'une même famille humaine.

20. M. DEMIDOV (Observateur pour la Fédération de Russie) exprime sa reconnaissance à l'OIM pour son rôle dans la promotion des priorités de la Russie dans les domaines liés aux problèmes migratoires durant la Conférence régionale de 1996 à Genève sur les problèmes de réfugiés et autres migrants dans les pays de la CEI. Les travaux commencés en 1996 devraient se poursuivre, afin d'harmoniser les politiques migratoires de la région de la CEI avec le droit international, de faire de la migration un facteur propice au développement économique durable et de trouver des solutions aux problèmes qui restent. En dépit de ses efforts acharnés, la situation de la migration reste difficile en Fédération de Russie et, en l'absence d'un appui international adéquat, la situation dans l'ensemble de la région de la CEI deviendra difficile à gérer et aura des répercussions néfastes, surtout dans le contexte des récents événements en Afghanistan. L'assistance accordée jusqu'ici par l'OIM à la Fédération de Russie pour résoudre ses problèmes de migration a été plutôt limitée.

21. Les 1,5 million de migrants qui se trouvent actuellement en situation irrégulière dans la Fédération de Russie comprennent des demandeurs d'asile, mais aussi des étrangers exerçant des activités illicites telles que le trafic d'armes ou le trafic de stupéfiants et encourageant la migration de main d'œuvre illégale vers l'Europe occidentale en passant par la Fédération de Russie. Dans sa lutte contre la migration clandestine sous toutes ses formes, la Fédération de Russie s'efforce de maintenir une coopération bilatérale avec le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et d'autres organisations internationales. En particulier, la Fédération de Russie poursuit l'examen d'un projet d'accord de réadmission que lui ont communiqué les représentants de l'Union européenne – un instrument utile pour la prévention de la migration clandestine. L'observateur espère que le nouveau projet d'accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et l'OIM, qui est en cours de préparation, facilitera l'interaction de son pays avec l'Organisation.

22. M. ALBIN (Observateur pour le Mexique), salue l'importante contribution de l'OIM à la gestion de la migration dans le monde, et annonce que le Mexique espère devenir, dans un proche avenir, un membre à part entière de l'Organisation. Son gouvernement accorde un degré de priorité élevé aux questions de migration, et notamment à la gestion des flux migratoires. Il s'agit en effet d'un phénomène universel dont les incidences économiques sont énormes – il faut se rappeler que les fonds envoyés par les migrants représentent la deuxième source de recettes en devises dans le monde, dépassant même la valeur totale de l'assistance officielle au développement.

23. L'observateur fait état d'un certain nombre de points préoccupants et présente des propositions spécifiques relatives à la migration. Tout d'abord, les gouvernements doivent adopter des approches plus souples, et appliquer des outils tels que des programmes de travail temporaire et des programmes de régularisation de la migration afin de tirer parti des aspects positifs de la migration. Il conviendrait de développer les microrégions qui sont des points de départ fréquents des migrants, sur la base d'un partage de responsabilités. Il conviendrait également d'étudier plus avant la question des envois de fonds afin de multiplier l'impact des ressources générées par les migrants grâce à de meilleurs arrangements bancaires. Des mesures plus vigoureuses devraient être prises pour combattre le racisme, la xénophobie et la discrimination contre les migrants, notamment après les attaques terroristes du 11 septembre 2001. Le trafic de migrants devrait faire l'objet de mesures nationales et internationales. Il

faudrait aussi disposer de nouveaux modèles de coopération internationale. À l'échelle internationale, il convient d'accorder la priorité à l'entrée en vigueur de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles et de renforcer le rôle de l'OIM dans les mécanismes régionaux existants comme le Processus de Puebla. L'importance d'un dialogue renouvelé sur la migration entre le Mexique et les États-Unis d'Amérique a été reconnue. Tous les efforts doivent maintenant tendre vers l'établissement d'une démarche globale équilibrée, fondée sur le partage des responsabilités, bénéficiant aux deux pays intéressés aussi bien qu'aux migrants eux-mêmes.

24. M. PEREZ DEL CASTILLO (Uruguay), soulignant la complexité croissante du processus de la migration mondiale, se range aux points de vue exprimés, au nom du GRULAC, par le représentant de l'Equateur concernant l'importance de poursuivre le dialogue et la réflexion sur la migration au sein du Conseil de l'OIM. Saluant la déclaration du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des migrants, il annonce que l'Uruguay, considérant que l'aspect des droits de la personne est essentiel dans l'analyse détaillée des courants migratoires, a ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, en espérant qu'elle prendra bientôt effet.

25. Il importe particulièrement d'agir au niveau régional en Amérique latine, comme le montre notamment l'action de la Bolivie et du Chili dans le domaine de la migration, action que son Gouvernement appuie dans le cadre du MERCOSUR. Il se félicite également de l'appui que la Mission à fonctions régionales de l'OIM à Buenos Aires apporte aux conférences sous-régionales sur la migration, dont l'importance ne cesse de croître.

26. Son Gouvernement se déclare satisfait de la coopération de l'OIM dans les projets nationaux, dont le nombre ne manquera pas d'augmenter à la suite du renforcement du Bureau de l'OIM en Uruguay en 2002. La visite effectuée récemment par le Directeur général adjoint en Uruguay a permis à son Gouvernement de réitérer son appui aux activités de l'OIM à tous les niveaux.

27. M. TARAN (Observateur pour l'Organisation internationale du travail, OIT) déclare que, devant les préoccupations internationales croissantes sur les questions de migration, l'OIT et d'autres institutions internationales ont donné encore plus d'ampleur à leurs activités liées à la migration. À la réunion de l'Organe directeur de l'OIT, il a été convenu que la question des travailleurs migrants devrait être inscrite à l'ordre du jour de la Conférence internationale du travail en 2004. Son expérience de longue date dans le domaine de la migration de main-d'œuvre a amené l'OIT à conclure que les problèmes migratoires ne peuvent être résolus efficacement que dans le cadre d'une coopération multidisciplinaire, interministérielle et interinstitutions à l'échelle nationale et internationale. Pourtant, ce n'est que depuis quelques années qu'on a vu émerger clairement une action concertée visant à établir des cadres, des politiques et des mécanismes internationaux, à commencer par la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire en 1994. Certains des principaux éléments de la gestion globale de la migration n'ont été reconnus que récemment, comme par exemple les droits des migrants ou les recherches comparatives menées à l'échelle internationale sur la discrimination contre les travailleurs migrants.

28. L'OIT entreprend actuellement des recherches sur les mesures adoptées par les gouvernements, les employeurs et les organisations de travailleurs pour combattre efficacement la discrimination et encourager l'égalité d'accès à l'emploi. L'OIT a élargi considérablement sa coopération avec l'OIM, notamment dans le cadre du Programme interinstitutions de politiques des migrations internationales, parrainé conjointement par l'OIM, l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Les activités de coopération sont actuellement axées sur la formation et le renforcement des capacités dans le domaine de la migration dans les régions suivantes : Asie, Asie centrale, Afrique australe et Europe du Sud, et un programme permanent destiné à former des fonctionnaires gouvernementaux à la gestion des migrants va être mis sur pied au Centre de formation international de l'OIT à Turin, en Italie. La coopération a également été renforcée dans le cadre du Groupe de contact des OIG sur le trafic de personnes – initiative multi-institutions réunissant l'OIT, l'OIM, le HCR, l'IMP et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH). L'OIM, l'OIT, le HCDH et le HCR ont collaboré étroitement à la réalisation d'une analyse commune et à l'établissement d'une perspective de politique partagée sur la xénophobie et la discrimination contre les migrants et les réfugiés, en préparation de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, ce qui a permis de bâtir une base importante de connaissances internationales et d'orientations de politique pratiques. L'OIT s'est engagée à aider les gouvernements et ses partenaires sociaux à mettre en œuvre des approches communes pour lutter contre la discrimination et la xénophobie et pour assurer la dignité de tous les migrants, approches qui constitueront un élément fondamental des politiques, législations et pratiques nationales dans la gestion des migrations.

29. M^{me} CONINSX (Observatrice de la Commission européenne) salue le rôle clé de l'OIM dans le domaine de la migration et se félicite de l'occasion qu'offre la session du Conseil d'entreprendre une réflexion approfondie sur les politiques migratoires. La migration et le déplacement des personnes ont été des phénomènes courants durant toute l'histoire de l'Europe, mais aujourd'hui, l'Union européenne est devenue une région d'accueil et non plus un point de départ, les flux migratoires se chiffrant désormais à quelque 700 000 migrants par an. En 2000, environ 381 000 personnes, attirées par sa prospérité et sa stabilité, ont demandé asile dans l'Union européenne. Les caractéristiques démographiques de l'Union, la baisse de sa croissance démographique et le vieillissement de sa population sont autant de facteurs qui pousseront à la hausse la demande en main-d'œuvre, et qui continueront d'offrir des occasions aux migrants qualifiés aussi bien qu'aux migrants non spécialisés. Les membres de l'Union européenne veulent établir de nouvelles stratégies et des politiques claires en matière de migration, en tenant compte des intérêts des pays de destination aussi bien que des pays d'origine. Un élément clé est la gestion d'une migration ordonnée.

30. Dans le domaine de l'asile et de la migration, la politique de l'Union européenne, énoncée dans les conclusions du Conseil européen à Tampere en 1999, vise à créer une Union européenne dont la sécurité s'accompagne d'une grande ouverture et appliquant une politique commune d'asile et d'immigration fondée sur une approche cohérente de la gestion des courants migratoires, le traitement équitable des nationaux de pays tiers, et des rapports de partenariat avec les pays d'origine. Une politique commune en matière d'asile doit respecter entièrement les termes de la Convention de Genève de 1951 et les obligations en vertu des traités internationaux

en vigueur. Plusieurs propositions d'établissement d'un cadre normatif ont été examinées au sein de l'Union, où il est reconnu que toute politique commune efficace en matière d'immigration est tributaire de l'efficacité des politiques d'intégration connexes.

31. Les problèmes de racisme et de xénophobie représentent des défis de taille pour les sociétés de l'Union européenne. L'admission de migrants sur le marché de l'emploi doit être accompagnée de mesures propres à réduire l'immigration clandestine et le travail non déclaré. La Commission européenne a adopté une communication sur la migration illégale comportant des propositions visant à mettre sur pied un cadre d'action cohérent. Les politiques de retour feront bientôt l'objet de débats élargis. Une politique européenne commune sur l'asile et l'immigration est en cours d'élaboration. Dans ce domaine, le soutien actif et l'expérience de l'OIM seraient extrêmement utiles.

32. M^{me} BELLAMY (Observatrice de la Confédération internationale des syndicats libres, CISL) déclare que la CISL, qui compte 157 millions de membres répartis dans 148 pays, se félicite du fait qu'en l'an 2000, l'OIM a plus que doublé son financement de projets de coopération technique en matière de migration par rapport à 1999, des projets qui représentent près de 17 % de la partie opérationnelle du Budget.

33. Il conviendrait d'accorder une plus grande attention à la migration de travail organisée, qui peut être un mécanisme d'harmonisation des besoins économiques et démographiques des pays d'envoi et des pays de réception, et l'OIM devrait poursuivre l'expansion de ses programmes de coopération technique, afin d'améliorer la gestion des courants migratoires, qui appellent l'adoption de politiques nationales générales et intégrées.

34. La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée a mis en lumière la situation souvent déplorable des travailleurs migrants victimes de racisme et de discrimination. Les syndicats ont demandé instamment que les gouvernements respectent les conventions internationales sur le droit au respect et à la tolérance et ils ont souligné la nécessité d'apporter d'urgence des réformes aux politiques d'asile et d'immigration dans les pays occidentaux.

35. L'on ne saurait considérer favorablement la migration des travailleurs mue par la mondialisation de l'économie, alors que les conditions de vie et de travail des travailleurs sont aussi misérables. Il faudrait donc encourager l'OIM à poursuivre son action en vue de l'intégration des migrants grâce à la formation professionnelle, aux cours de langue et à la promotion du dialogue. Trop souvent, on voit que les travailleurs migrants sont à peine tolérés dans le pays hôte ou qu'on leur impute le ralentissement de l'économie, alors qu'ils sont essentiels aux pays d'origine aussi bien qu'aux pays d'accueil. Dans les pays les plus riches de l'Asie de l'Est, la croissance économique a été suivie d'une baisse de la natalité, ce qui a créé une demande de travailleurs étrangers, sans que les travailleurs migrants soient pour autant bien accueillis.

36. Le nombre de migrants sans papiers ne cesse d'augmenter et la traite d'enfant a fait un grand bond en avant. En Afrique occidentale seulement, on évalue à 200 000 le nombre

d'enfants victimes de la traite. D'autre part, certains types d'exploitation économique équivalent carrément à de l'esclavage sous des formes nouvelles.

37. La gestion des courants migratoires doit tenir compte en outre des déplacements croissants de travailleurs hautement qualifiés, surtout dans le domaine des nouvelles technologies de l'information. Il faudrait envisager la possibilité de permettre à ces travailleurs d'adhérer à des syndicats ou de créer de nouvelles formes de syndicalisme propres à l'économie de l'Internet.

38. Il est important d'inviter tous les Etats membres de l'OIM à ratifier les instruments internationaux pour la protection des droits des travailleurs migrants. Il est encourageant de constater que la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles va prendre effet sous peu.

39. M. PATTERSON (Observateur de la Commission internationale catholique pour les migrations, CICM) se félicite du fait que l'OIM offre une tribune pour l'échange de points de vue et d'expériences et pour la promotion de la coopération et de la coordination d'efforts sur les questions de migration internationale. Il importe, dans ce domaine, de placer au centre des débats l'individu et sa famille, comme unité fondamentale de la société. L'observateur salue également la création récente du Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM) ainsi que l'établissement du Groupe d'action conjoint UNHCR/OIM sur l'asile et la migration (AGAMI) et il recommande que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme participe à ce groupe et que les organisations non gouvernementales soient autorisées à y contribuer. Il préconise la ratification rapide de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, ainsi que l'apport d'assistance aux gouvernements pour l'élaboration de nouvelles législations sur l'immigration qui traduisent des politiques moins strictes dans ce domaine. Il souligne l'importance de continuer à promouvoir l'inclusion de la société civile dans l'établissement des nouvelles lois sur la migration. Il aimerait qu'un plus grand nombre d'Etats asiatiques adhèrent à l'OIM afin de réaliser une représentation régionale plus équilibrée.

40. La CICM se félicite de la participation de l'OIM à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, dont la mise en œuvre devrait contribuer à éliminer les pratiques et les mesures discriminatoires dans les lois d'immigration et à protéger les femmes et les enfants migrants maltraités en leur accordant un statut d'immigration approprié. L'Observateur espère que l'OIM continuera à maintenir ses partenariats avec les organisations non gouvernementales, notamment dans les interventions d'urgence et les opérations humanitaires, où une certaine rationalisation des activités de l'Organisation pourrait être utile. La recherche sur la migration est un domaine d'activité important qui pourrait être développé davantage. Il invite instamment les Etats membres de l'OIM à réexaminer leur méthode de financement pour permettre à l'OIM d'administrer ses programmes de façon plus cohérente, de maximiser ses connaissances spécialisées et de canaliser les fonds en direction d'autres partenaires, tels que les organisations non gouvernementales nationales et internationales ou les ministères gouvernementaux qui sont parfois mieux placés pour fournir des services et des programmes opérationnels particuliers. Il souligne l'importance de la solidarité et de la réciprocité dans l'étude des courants migratoires contemporains. Il importe également de prendre en considération la culture, la spiritualité et les croyances des nouveaux venus dans les sociétés, car comme l'a

souligné le Pape Jean-Paul II dans son message au Directeur général, le débat de la migration ne doit pas ignorer les dimensions religieuses de la migration.

41. M^{me} LOIACONO (Observatrice du Service social international, SSI) exprime les préoccupations du SSI, qui entretient des contacts avec les personnes et les familles ayant des difficultés liées à la migration ou au déplacement international des personnes. L'objet de son organisation est de préserver l'unité de la famille et de rétablir les liens entre les membres des familles. Malheureusement les activités du SSI sont parfois entravées par des ambiguïtés dans l'interprétation des lois sur la migration et par leur non-application, ainsi que par l'absence de coordination entre les services chargés de leur application.

42. L'observatrice souligne en particulier le problème des mineurs non accompagnés ou séparés de leurs familles, qui sont l'objet d'attention du SSI depuis les 15 dernières années. Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles les enfants peuvent se trouver éloignés de leur foyer et isolés des leurs. Dans le cas des guerres, ils sont envoyés dans d'autres pays pour leur propre protection ou pour les soustraire au service militaire ou à l'embrigadement dans des mouvements de libération. Les enfants de la classe moyenne se rendent parfois à l'étranger pour faire leurs études. Les mineurs sont également envoyés ailleurs pour des raisons économiques, car ils peuvent être considérés comme une source de revenu, surtout dans les zones rurales, où les enfants de 14 à 15 ans sont censés soutenir financièrement leurs familles.

43. En général, les familles acceptent souvent le déplacement des mineurs, sans se rendre compte des pressions sociales et psychologiques auxquelles ces enfants seront soumis, telles que le sentiment de rejet et d'isolement, la perte d'identité, les échecs scolaires fréquents, les problèmes associés au crime et à la prostitution; la vulnérabilité aux abus de stupéfiants, à la mendicité et au vol, la perte de la langue de communication avec les parents, le rejet de l'autorité parentale exercée par les membres de la famille d'accueil, le placement dans des institutions étrangères à leur culture et à leur langue, les retards prolongés dans la prise de décisions par les autorités du pays hôte qui créent l'instabilité et le stress, et le risque de clandestinité forcée.

44. C'est pourquoi l'oratrice fait appel aux représentants des pays d'origine pour qu'ils s'efforcent de trouver ensemble des solutions à long terme à de tels problèmes dans l'intérêt des enfants, notamment l'évaluation des conditions de vie des parents dans le pays d'origine et la possibilité de retour au foyer pour les mineurs.

45. M. APPAVE (Administration) récapitule certains des points les plus fréquemment soulignés durant les débats. Tout d'abord, il est unanimement reconnu que la migration est un domaine qui requiert une attention prioritaire. La migration soulève un double défi, lié d'une part à l'échelle du phénomène, compte tenu de l'ampleur des courants migratoires, et d'autre part à sa nature, compte tenu de sa complexité; elle couvre un vaste éventail de facteurs, dont les circonstances historiques et sociales, les aspects économiques, la santé, la politique et la sécurité. Il est évident que la migration a des effets positifs aussi bien que négatifs, étant non seulement source de prospérité économique, mais aussi d'instabilité sociale. Elle peut être une force pour la construction sociale, tout en faisant naître craintes et inquiétudes.

46. De nombreux orateurs ont indiqué que leurs pays traversent actuellement une phase de mutation et d'ajustement dans leur quête d'une approche plus cohérente dans un vaste éventail de politiques. Faire face à de tels problèmes à l'échelle nationale était impossible, et un certain nombre de petits mécanismes de consultation régionale ont donc fait leur apparition dans

différentes parties du monde, dans le but d'échanger des informations et de trouver de meilleurs moyens de gérer les migrations. L'OIM a souvent été invitée à contribuer au fonctionnement de ces mécanismes et à leur amélioration. Des dialogues interrégionaux, voire mondiaux, sont nécessaires. Il a été rappelé que l'OIM est la seule organisation qui a réuni des Etats du monde entier, représentant les pays d'origine, de transit et de destination, pour concentrer toute leur attention sur les problèmes actuels et futurs liés à la migration. L'élargissement de l'adhésion des Etats membres témoigne de l'importance de l'Organisation.

47. L'OIM est donc considérée comme une tribune où ont lieu des échanges à l'échelle mondiale et il est reconnu, quasiment à l'unanimité, que la session du Conseil pour le cinquantième anniversaire de l'Organisation a été l'occasion idéale pour inviter des conférenciers et orateurs de marque à engager un débat de politique générale. C'est dans le cadre de tels échanges à l'échelle mondiale que l'on pourra dresser un bilan des politiques et des pratiques communément admises qui offrent des perspectives de gestion plus efficace des migrations.

48. L'OIM a été invitée à se concentrer sur certains aspects de politique générale, et notamment: la nécessité pour la migration de main-d'œuvre de tenir compte, entre autres, des besoins industriels d'un environnement mondialisé, ainsi que des déséquilibres démographiques et de développement; la nécessité de lutter contre la migration clandestine, et notamment la traite des femmes et des enfants; la nécessité d'orienter la migration de manière à la rendre propice au développement des pays d'origine et à contrer les effets néfastes de la fuite des cerveaux – à cet égard, l'entérinement du programme MIDA et l'importance des initiatives concernant le fonds 1035 ont été soulignés; la nécessité d'adopter une nouvelle perspective sur les migrants et la migration qui tienne compte de la contribution positive des migrants à la société et qui contribue à l'élimination de la xénophobie et du racisme, ainsi que l'importance pour la communauté internationale d'examiner avec soin le défi que représente la gestion de la diversité sociale dans un monde en évolution, la nécessité d'assurer la protection des droits de tous les migrants, incluant les travailleurs migrants, ainsi que les réfugiés et les demandeurs d'asile; et la nécessité d'une plus grande compréhension et d'une intervention coopérative avec des organisations et des institutions partenaires et entre les Etats pour aborder le problème de la migration.

49. Le PRESIDENT appelle l'attention des délégués sur le projet de Résolution MC/L/1024/Rev.1 relatif au rôle de forum du Conseil pour le dialogue sur les politiques migratoires, qui est une version amendée du projet de texte initial distribué ce matin aux délégations. Un nouveau paragraphe a été ajouté au préambule à l'issue de débats informels avec des représentants de chaque groupe régional, témoignant du désir d'éviter que l'adjonction de nouvelles délibérations de politique générale au Conseil ne lui fasse négliger ses autres responsabilités. Le Président croit savoir que l'Administration a entrepris de présenter aux membres de l'OIM le plan des questions budgétaires et de programmes dont pourrait s'entretenir le Conseil.

50. M. LUNDY (Canada) appuie le projet de résolution qui témoigne de l'importance du dialogue qui a lieu actuellement au sein du Conseil. Il se réjouit également de la déclaration relative à l'engagement de l'Administration à présenter des plans portant spécifiquement sur les questions de gestion et de budget dont le Conseil a la responsabilité. Il recommande que, dès le

début de 2002, les travaux de planification de la session du Conseil commencent, afin de déterminer les questions à examiner et d'assurer la disponibilité des locaux nécessaires.

51. M. VAN DEN BOSSCHE (Belgique) fait siennes les remarques de l'orateur précédent et se réjouit du fait que le Conseil dispose désormais d'une tribune dans laquelle il pourra traiter des problèmes urgents de migration, répondant ainsi à un besoin dont l'Union européenne est pleinement consciente. Il souligne par ailleurs que le rôle du Conseil est de surveiller le fonctionnement de l'Organisation et qu'il faudrait accorder le temps et les locaux nécessaires aux débats sur la gestion de l'OIM.

52. Le projet de Résolution relatif au rôle de forum du Conseil pour le dialogue sur les politiques de migration (MC/L/1024/Rev.1) est adopté.

Point 9 de l'ordre du jour

PROJETS DE RAPPORT SUR LA QUATRE-VINGTIÈME SESSION
ET LA QUATRE-VINGT-UNIÈME SESSION (EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL
(MC/2021, MC/2033, MC/L/1019)

53. Le PRESIDENT indique qu'il n'y a pas eu de proposition d'amendement des projets de rapports de la quatre-vingtième session (MC/2021) et de la quatre-vingt-unième session (extraordinaire) (MC/2033) du Conseil.

54. Le projet de Résolution sur les rapports de la quatre-vingtième session et de la quatre-vingt-unième session (extraordinaire) du Conseil (MC/L/1019) est adopté.

Point 10 de l'ordre du jour

RAPPORT SUR LA QUATRE-VINGT-DIX-HUITIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF
(MC/2041, MC/2042, MC/2043, MC/L/1020)

55. Le PRESIDENT invite le Conseil à examiner le projet de Résolution MC/L/1020 entérinant les décisions prises par le Comité exécutif à sa session du printemps, prenant note du Rapport sur la quatre-vingt-dix-huitième session du Comité exécutif (MC/2043) et du Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'an 2000 (MC/2042) et approuvant le rapport financier pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2000 (MC/2041).

56. Le projet de Résolution relatif au rapport sur la quatre-vingt-dix-huitième session du Comité exécutif (MC/L/1020) est adopté.

Point 11 de l'ordre du jour

RÉACTUALISATION SUCCINCTE DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2001

(MC/2048, MC/2010, MC/2010/Amdt.1, MC/2055)

57. Le PRESIDENT invite le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances à rendre compte au Conseil des délibérations et des recommandations du Sous-comité.

58. M. SELIM LABIB (Egypte), Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances, déclare que l'Administration a présenté au Sous-Comité la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2001 afin d'informer les Etats Membres du niveau des activités entreprises par l'Organisation depuis la parution du document de Programme et Budget pour 2001 et sa révision ultérieure. La partie administrative du budget est restée inchangée à 35 763 000 CHF, tandis que la partie opérationnelle du Budget a augmenté de 6 %, passant de 337,6 millions USD à 358,6 millions USD.

59. Le Conseil prend note de la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2001 (MC/2048).

Point 12 de l'ordre du jour

PROGRAMME ET BUDGET POUR 2002

(MC/2049, MC/INF/246, MC/2055, MC/L/1021)

60. M. SELIM LABIB (Egypte), Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances, indique que le Sous-Comité du budget et des finances a examiné le Programme et Budget pour 2002 (MC/2049). En application de la Résolution No. 1035, adoptée en 2000 parallèlement à l'adoption du Programme et Budget pour 2001, le niveau de la partie administrative du Budget pour 2002 reste inchangé à 35 763 000 CHF. Afin de rationaliser la répartition des postes du personnel entre les 19 missions à fonctions régionales (MFR), le Directeur général a proposé qu'un maximum de trois postes par MFR soit financé par la partie administrative du budget en 2002.

61. Certains Etats Membres de l'Amérique latine se sont inquiétés de la réduction de postes dans leur région, alors qu'ils s'efforcent de prendre des mesures énergiques pour alléger les problèmes liés à la migration qui figurent en priorité dans les plans d'action des gouvernements de la région. L'Administration a expliqué que ces réductions découlaient de la décision de limiter à trois le nombre de postes dans chaque mission à fonctions régionales devant être financés par la partie administrative du budget, afin de tenir compte des restrictions budgétaires imposées par la croissance nominale zéro.

62. En réponse aux demandes croissantes d'appui pour encourager la migration régionale de travail et conseiller les gouvernements sur la réglementation des déplacements des travailleurs, l'Administration a proposé d'établir un nouveau secteur de services: "la Migration de main-d'œuvre", portant à sept le nombre total de secteurs dans lesquels l'Organisation classe ses

activités. D'autre part, une nouvelle sous-catégorie a été créée au sein du Service de coopération technique pour la migration et le développement.

63. En ce qui concerne la partie opérationnelle du budget, n'y sont incluses que les activités pour lesquelles un financement sera vraisemblablement disponible, tandis que les projets dont le financement conditionne encore la mise en œuvre seront répertoriés dans un document distinct: "Initiatives dans le domaine de la migration – 2002". Le niveau du budget inclus dans la partie opérationnelle pour 2002 est établi à 338,4 millions USD. Des informations supplémentaires, relatives aux frais généraux concernant les projets, à la préparation de projets, et à l'incidence des fluctuations des devises, ont été incluses au titre de cette partie du budget, afin d'assurer plus de transparence et de répondre à des demandes particulières de certaines délégations.

64. M. CASTRILLÓN JARAMILLO (Equateur), prenant la parole au nom du GRULAC, indique qu'en ce qui concerne la Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2001, des inquiétudes ont déjà été exprimées à propos des réductions de l'effectif et du budget des Missions à fonctions régionales de Buenos Aires et de San José, qui avaient fait l'objet de consultations internes. Le GRULAC s'inquiète une fois de plus de la possibilité de nouvelles réductions en 2002 alors que les migrations dans la région d'Amérique latine ne cessent de croître. Il sera très difficile de mettre en œuvre une décision quelconque en matière de migration avec des ressources humaines et financières réduites. Sans s'opposer à l'approbation du Programme et Budget pour 2002, le GRULAC souhaiterait qu'il soit formellement pris note de ses préoccupations.

65. M. NORDMANN (Suisse) déclare que l'Organisation devrait disposer des moyens nécessaires pour s'acquitter de son mandat sur le terrain aussi bien qu'au Siège. Le Comité exécutif et le Sous-Comité du budget et des finances ont déployé d'énormes efforts pour établir le nouveau barème des quotes-parts et pour convenir de l'utilisation de l'excédent découlant des contributions des nouveaux Membres dans la partie administrative du Budget pour 2001. L'établissement de la partie opérationnelle du Budget pour 2002, dont le Conseil est maintenant saisi, devrait reposer sur une perception commune des questions à régler et des défis auxquels l'OIM doit faire face en matière de migration.

66. Son gouvernement a pris note du Programme et Budget pour 2002. Il a déjà exprimé ses réserves aux sessions précédentes du Conseil, concernant les rajustements dans la partie opérationnelle du Budget qui sont intervenus au cours de l'année et qui ne sont pas négligeables. En 2001, cette partie du budget est passée de 303 millions à 358 millions USD, suite en partie à l'exécution de deux programmes de dédommagement co-gérés par l'OIM. Par ailleurs, le développement irrégulier des secteurs de services de l'Organisation est un motif de préoccupation. Le Représentant prend note avec satisfaction des efforts consentis par l'Administration dans le domaine des ressources humaines: l'accroissement du nombre d'employés nationaux et internationaux à l'OIM souligne la nécessité de respecter les principes de transparence et d'équité. Il s'inquiète du niveau des arriérés de contributions qui est toujours aussi élevé, représentant désormais plus de 10 % de la partie administrative du Budget pour 2001. Il demande instamment qu'à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'OIM, les Etats Membres en renforce les capacités en réglant leurs arriérés. La distinction entre la partie administrative et la partie opérationnelle du Budget doit être maintenue, et les mécanismes de financement, de programmation et de comptabilité doivent être parfaitement transparents. Pour

leur part, les Etats Membres devraient évaluer clairement les fonctions qui sont confiées d'une

part, au Siège de l'OIM et d'autre part, aux missions à fonctions régionales et aux missions sur le terrain, avant d'imposer à l'une quelconque de ces structures des responsabilités ou des tâches particulières supplémentaires. L'OIM ne pourra s'acquitter de son mandat que si l'Administration et les Etats membres continuent de s'acquitter intégralement de leur part de responsabilités, dans une transparence absolue.

67. Le PRESIDENT invite le Conseil à adopter le Programme et Budget pour 2002 proposé dans le document MC/2049, et à prendre note du document « Initiatives dans le domaine de la migration – 2002 », en adoptant le projet de Résolution MC/L/1021.

68. Le Conseil adopte le projet de Résolution MC/L/1021 sur le Programme et Budget pour 2002.

Point 13 de l'ordre du jour

AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU BUDGET ET DES FINANCES

a) Utilisation des contributions assignées additionnelles des nouveaux Etats Membres en 2001

69. M. SELIM LABIB (Egypte), Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances, indique que des débats animés ont eu lieu concernant l'utilisation des contributions supplémentaires résultant de l'admission de dix nouveaux Etats Membres à la suite de l'approbation du Programme et Budget pour 2001. L'Administration a présenté des propositions et diverses options sur l'utilisation possible de ces contributions supplémentaires, pour examen et décision par les Etats Membres.

70. Ayant examiné la proposition soumise par l'Administration sur l'utilisation du montant de 1 million CHF en contributions supplémentaires, le Sous-Comité du budget et des finances a rappelé que toute décision sur l'emploi des excédents relevait de la compétence exclusive des Etats Membres; il a souligné les circonstances extraordinaires qui ont donné lieu à ces contributions supplémentaires ainsi que la nature particulière de la décision à prendre à cet égard, et qui ne devait pas constituer un précédent; il a pris note de la nature administrative de ces ressources additionnelles et souligné la distinction formelle à maintenir entre la partie administrative et la partie opérationnelle du Budget; il a rappelé la Résolution No. 1035 (LXXX) de novembre 2000 concernant le niveau de la partie administrative du budget pour 2001 et 2002; il a accueilli favorablement la proposition présentée par l'Administration dans le document MC/2051, modifié par le document MC/2051/Add.1, option 1, dont il a recommandé l'approbation au Conseil; par ailleurs, il a recommandé que le Conseil demande au Directeur général de mettre cette proposition en œuvre en 2002 et d'en rendre compte aux sessions du printemps 2003 des organes directeurs de l'OIM; il a recommandé que la question de tout montant supérieur au montant de 1 million CHF des contributions supplémentaires soit examinée ultérieurement, s'il y a lieu, afin de décider s'il convenait de mettre le solde à la disposition des Etats Membres en vue d'un renforcement éventuel des services de l'OIM ou encore aux fins de remboursement éventuel; et il a invité l'Administration à réexaminer la question d'une solution

systématique à l'utilisation de l'excédent dans la partie administrative du budget et à lui faire rapport à sa prochaine session.

71. Le Conseil entérine les recommandations et conclusions du Sous-Comité du budget et des finances sur l'utilisation des contributions assignées additionnelles des nouveaux Etats Membres en 2001.

b) Contributions restant dues à la partie administrative du budget

72. M. SELIM LABIB (Egypte), Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances, déclare que le Sous-Comité a examiné la situation des arriérés de contributions qui s'élèvent à 4,23 millions CHF environ. Bien que certains Etats membres aient réglé leurs arriérés de contributions, le montant dû représente tout de même une forte proportion de paiements en retard. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction les efforts déployés par certains Etats membres pour régler leurs arriérés de contributions, il a pris note avec beaucoup de préoccupation de la situation actuelle et a invité instamment les Etats Membres ayant des arriérés à s'efforcer au maximum de régler le plus tôt possible leurs contributions restant dues. Les Etats Membres qui sont en retard dans le versement de leurs contributions depuis deux années consécutives ou davantage sont particulièrement priés de payer intégralement les montants dus, ou de convenir avec l'Administration d'un plan de paiement échelonné et de faire un premier versement le plus tôt possible.

73. Mme BELLO DE KEMPER (République dominicaine) annonce que le Gouvernement de la République dominicaine va commencer l'exécution d'un plan de paiement.

74. Le Conseil entérine les points de vue et les recommandations du Sous-Comité, en indiquant que le montant élevé des arriérés de contributions compromet la capacité de l'Administration à gérer les programmes dont elle est responsable.

c) Rapport sur les ressources humaines

Déclaration d'un représentant de l'Association du personnel

75. M. SELIM LABIB (Egypte), Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances, indique que le Directeur des ressources humaines a présenté le Rapport sur les ressources humaines (MC/INF/247) et qu'il a brossé à l'intention du Sous-Comité un tableau général de la politique de l'OIM en matière de ressources humaines, soulignant les diverses initiatives que l'Administration a prises pour régler des questions qui intéressaient ou préoccupaient le personnel et les Etats Membres. L'Administration a fourni des explications en réponse aux questions particulières des délégations. Le Sous-Comité a pris note du Rapport sur les ressources humaines, ainsi que de la déclaration de la Présidente de l'Association du personnel.

76. Le Conseil prend note du Rapport sur les ressources humaines et invite l'Administration à continuer de mettre à jour les informations relatives aux ressources humaines et à tenir régulièrement les organes directeurs de l'OIM au courant de la situation, en tenant compte des

observations pertinentes des Etats Membres et de la déclaration de la Présidente de l'Association du personnel.

d) Espace à usage de bureaux

77. M. SELIM LABIB (Egypte), Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances, indique que l'Administration a informé le Sous-Comité des problèmes courants d'espace au Siège de l'Organisation, ainsi que des diverses possibilités examinées avec les autorités suisses. Le Sous-Comité a pris note des renseignements présentés par l'Administration concernant les surfaces de bureaux nécessaires et il a demandé à recevoir de plus amples détails avant que cette importante question puisse être examinée lors des sessions des organes directeurs.

78. Le Conseil entérine les points de vue présentés par le Sous-Comité.

Point 14 de l'ordre du jour

ELECTION DU COMITE EXECUTIF
(MC/L/1022)

79. Le PRESIDENT indique qu'à l'issue des consultations, les seize Etats Membres ci-après ont été proposés comme membres du Comité exécutif pour les exercices 2002 et 2003: Allemagne, Belgique, Canada, Colombie, Costa Rica, Croatie, États-Unis d'Amérique, Honduras, Italie, Japon, Norvège, Paraguay, Pérou, Thaïlande, Tunisie et Yémen. Il invite le Conseil à examiner le projet de résolution qui figure dans le document MC/L/1022, incluant les noms des seize États membres proposés.

80. Le projet de résolution relatif à l'élection du Comité exécutif (MC/L/1022) est adopté.

Point 15 de l'ordre du jour

AUTRES QUESTIONS

81. Aucune autre question n'est examinée.

Point 16 de l'ordre du jour

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION
(MC/L/1023)

82. Le PRESIDENT indique qu'une salle a été réservée au Palais des Nations pour la quatre-vingt-septième session du Sous-Comité du budget et des finances les mardi 7 et mercredi 8 mai 2002, et pour la quatre-vingt-dix-neuvième session du Comité exécutif les mardi 4 et mercredi 5 juin 2002. Une salle a également été réservée au Palais des Nations pour la quatre-vingt-huitième session du Sous-Comité du budget et des finances les 5 et 6 novembre 2002. Quant à la

prochaine session ordinaire du Conseil, une salle lui a été réservée au Palais des Nations du 3 au 5 décembre 2002 (les dates ont été remplacées ultérieurement par les dates suivantes: 2 au 4 décembre 2002).

83. Il invite le Conseil à examiner le projet de résolution MC/L/1023 relatif à la tenue de la prochaine session ordinaire.

84. Le projet de résolution relatif à la tenue de la prochaine session ordinaire du Conseil (MC/L/1023) est adopté.

CLÔTURE DE LA SESSION

85. Le PRESIDENT exprime ses remerciements à tous les Membres du Conseil pour avoir terminé avec succès les travaux de cette session et remercie l'Administration, le Secrétariat et les interprètes pour leur précieuse contribution.

86. Il fait remarquer que presque tous les intervenants, y compris les orateurs principaux, les membres des groupes d'experts et les commentateurs, ont souligné non seulement les réalisations antérieures de l'OIM mais également les défis qui l'attendent, ce qui témoigne de leur confiance dans le rôle clé de l'OIM dans le domaine de la migration. Sa présidence du Conseil au moment où l'OIM célèbre son cinquantième anniversaire est pour lui un grand honneur.

87. La quatre-vingt-deuxième session du Conseil de l'Organisation internationale pour les migrations est close le jeudi 29 novembre 2001, à 17 h 50.

Addendum

RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF NOUVELLEMENT ÉLU

88. Le Comité exécutif, élu par le Conseil à sa 439^e séance en vertu de la Résolution No. 1059 (LXXXII), s'est réuni brièvement le 29 novembre 2001 pour élire son bureau.

89. La réunion a accueilli les représentants des pays membres du Comité exécutif suivants: Allemagne, Belgique, Canada, Colombie, Costa Rica, Croatie, États-Unis d'Amérique, Honduras, Italie, Japon, Norvège, Paraguay, Pérou, Thaïlande, Tunisie et Yémen.

90. Le Comité exécutif élit M. F. Barreiro Perrotta (Paraguay) à la présidence et Mme S.I. Ammar (Tunisie) à la vice-présidence.